

Bureau des privilégiés

Marie-Laure Legay

Bureau pour l'enregistrement des titres de propriétés des bourgeois de Paris qui voulaient jouir de l'exemption des droits sur les denrées issues de leurs terres et destinées à leur consommation. Ces Parisiens devaient remettre leurs titres de propriétés et se conformer à la déclaration du 15 mai 1722 qui condamnait à l'amende toute vente de denrée ainsi acheminée et exemptée. Ce bureau était situé près de l'hôtel-de-ville sous l'autorité des communautés d'officiers des ports, quais, places... de Paris en charge de l'enregistrement. Il fut joint au bureau général des aides établi à l'hôtel de Bretonvilliers en 1774.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources imprimées:

Bibliographie scientifique:

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Bureau des privilégiés* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/9>